



## INFO MAIRIE

Téléphone 05-59-34-41-01  
commune-deysus@wanadoo.fr

**Depuis la fin du confinement, la mairie est ouverte sur rendez-vous UNIQUEMENT.**

**Samedi de 10h à 12h permanence des élus**

## Mot de Madame Le Maire

Le 15 mars, vous avez élu une nouvelle équipe municipale, et avant même qu'elle ait pu se mettre en place, le confinement a stoppé toute activité.

Nous avons vécu une longue période très particulière. Il a fallu se mobiliser pour faire face à cette crise sanitaire, pour maintenir le lien social, pour ne pas oublier les personnes les plus vulnérables, pour assurer la continuité du service public. J'en profite pour remercier les couturières qui ont bien voulu confectionner des masques pour les habitants.

Depuis le 11 mai la situation se normalise petit à petit, et je voudrais aujourd'hui, remercier, en mon nom et celui de l'équipe municipale, toutes les personnes qui nous ont renouvelé leur confiance et qui en se déplaçant nombreux ont donné une réelle légitimité à notre équipe.

Le 9 juin et le 13 juillet, nous avons mis en place les commissions municipales et nous avons voté le budget primitif 2020 comme suit : 371 287,95 € en fonctionnement et 223 581,91 € en investissement. Toutefois afin de compenser l'augmentation des prix et la baisse des subventions, nous avons fait le choix d'augmenter de 2% les taux d'imposition du foncier bâti et du foncier non bâti.

J'espère qu'à la rentrée de septembre, la situation sanitaire permettra de reprendre les activités aussi bien pour l'école que pour les associations et pour chacun d'entre vous.

Bonne rentrée,

Marie ECHEPARE



# CONSEILS MUNICIPAUX

26 Mai 2020 - Installation du nouveau Conseil Municipal, élection du **Maire et ses adjoints**

*Marie Echepare MAIRE*



*André Lapachet  
1er adjoint*



*Bernadette Honthaas  
2ème adjointe*



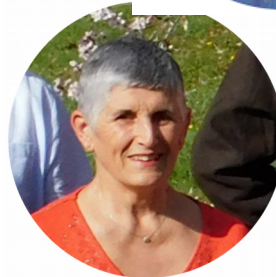
*Philippe Pécaut  
3ème adjoint*



*Jean Michel Bersans  
4ème adjoint*



## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



*Marie lyne Goussies*

*Ivana Gausse*

*Françoise Mastoumeq*



*Karine Roquant*

*Monique Morlans*

*Daniel Hourat*



*Philippe Larquey*

*Florent Pucheu*

*Eric Garenne*

## **Conseil du 9 juin 2020**

Huit commissions communales ont été créées les voici :

### **FINANCES**

Finances communales et budgets annexes

Marie Echepare

Marie lyne Goussies – Bernadette Honthaas – Françoise Mastoumecq – André Lapachet – Monique Morlans

### **EQUIPEMENTS PUBLICS**

- **VOIRIE**

André Lapachet - Eric Garenne – Daniel Hourat – Florent Pucheu

- **EAU et ASSAINISSEMENT**

Jean michel Bersans – Philippe Pecaut - Florent Pucheu – Daniel Hourat – André Lapachet

- **ECLAIRAGE PUBLIC, ELECTRICITE, RESEAU CABLE**

Philippe Pecaut – Jean michel Bersans – Florent Pucheu

### **PATRIMOINE COMMUNAL**

Philippe Pecaut – Marie lyne Goussies – Eric Garenne – Daniel Hourat –  
Monique Morlans - Philippe Larquey - Françoise Mastoumecq

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Bernadette Honthaas – Françoise Mastoumecq – Ivana Gaussean – Philippe Larquey  
Karine Roquant

### **CULTURE ET COMMUNICATION**

Bernadette Honthaas - Françoise Mastoumecq - Marie lyne Goussies  
Monique Morlans - Karine Roquant - Ivana Gaussean

### **AGRICULTURE ET FORET**

André Lapachet – Jean michel Bersans – Eric Garenne

### **URBANISME, LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Jean michel Bersans – Philippe Pécaut – Daniel Hourat  
Philippe Larquey – Karine Roquant - André Lapachet

### **COMMISSION SOCIALE**

Marie Echepare – Ivana Gaussean – Bernadette Honthaas  
Philippe Larquey – Monique Morlans - Karine Roquant

Le conseil municipal a adopté les taux d'indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

## **Conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Fixation des taux d'imposition 2020 : impôts locaux, eau et assainissement, fixation des tarifs des services communaux (salle béziat, garderie, salle sous la mairie, concessions, bois de chauffage, bacades, câble)

Renouvellement de la liste des membres de la commission communale des impôts. (CCID)

Renouvellement du contrat ATSEM, contrat CDD de 6 ans arrivait à terme. Nous lui avons proposé un CDI.

## **Conseil du 13 juillet 2020**

Vote du Budget.

### COVID

Dans le cadre du déconfinement, la municipalité a acheté par l'intermédiaire de la CCHB 600 masques barrières qui ont été distribués aux habitants.



Concernant l'école,

les adjoints et conseillers ont préparé les classes, les sanitaires, la cantine, la cour, le préau, l'entrée de l'école afin de garantir toutes les bonnes mesures de sécurité sanitaires. (marquages au sol, enlèvement ou recouvrement des couvertures, jouets, livres..... )

### Recrutement du secrétaire de mairie

Florian Grolleau a décidé de prendre une autre orientation et nous avons fait appel à candidature pour le remplacer avec l'aide du CDG. (centre de gestion)

Virginie Piot a été retenue et prendra ses fonctions à partir du 23 septembre 2020.

#### Petit message de Florian

" C'est après un peu plus de 2 ans en tant que secrétaire de mairie d'Eysus que j'ai décidé de partir pour de nouveaux horizons. Cependant je n'oublierais pas Eysus et ses habitants.

En effet, Eysus a été mon premier poste en tant que secrétaire de mairie et j'y ai beaucoup appris sur le métier et sur moi. Il y aura un avant et un après Eysus dans ma vie.

Je tiens à remercier tous les habitants pour leur accueil. Mais je tiens surtout à remercier Madame le Maire et ses adjoints qui m'ont fait confiance malgré le peu d'expérience que j'avais, et avec qui j'ai pris du plaisir à travailler durant ces 2 années.

Bien amicalement,  
Grolleau Florian

### **C.A.U.E**

Conseil architectural d'urbanisme et de l'environnement

Comme il était prévu dans notre projet, nous avons contacté le C.A.U.E afin de faire l'état des lieux sur les bâtiments communaux.

**Mairie** : accessibilité, fissures du bâtiment, toiture, infiltrations diverses

**Cimetière** : réaménagement de l'accessibilité (concessions et valorisation des espaces)

**Ecole** : accessibilité aux personnes à mobilité réduite, isolation, humidité

**Salle Béziat** : chauffage, environnement, espaces verts.



## Le prêt gratuit d'un mois de VAE

### Vélo a assistance électrique

La Communauté de Communes met à disposition gratuitement pour une durée d'un mois des vélos à assistance électrique à destination des habitants, plusieurs personnes d'un même foyer peuvent accéder à ce prêt.

Comment faire ?

Je télécharge et imprime le contrat de location sur le site de la CCHB.  
[www.hautbearn.fr](http://www.hautbearn.fr)

Rubrique « Vivre Habiter », onglet « Se déplacer »

### REZO POUCE

**Le dossier a été ouvert le 28 février dernier, compte tenu du confinement ça a été repoussé.**

**Le sujet a été relancé.**

**Arrêt potentiel : Rue du Gave d'Aspe.**



## SACHONS VIVRE AVEC NOS CHIENS



**Il est déplorable de constater que civisme est une qualité fondamentale méprisée par certains propriétaires de chiens. Nous rappelons qu'il est interdit de laisser un chien déposer ses déjections sur la place publique, le cimetière, les abords du fronton.....**

**Par ailleurs, nous constatons des chiens divaguer sur l'espace public. (de nombreuses plaintes sont faites à la mairie)**

**Il faut savoir que les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants.**

## ATELIERS JEUNES



Comme les 2 dernières années, nous avons signé une convention avec le centre social La Häüt pour la semaine du 6 au 10 juillet 2020.

**Il a été décidé de leur faire peindre les volets de la mairie.**



Emma la monitrice, avec Chloé, Iona, Clara, Emma les Ados.

## ENTRETIEN DU VILLAGE



### Grand nettoyage à la sablière

débroussaillage, arrachage de grosses branches, de mauvaises herbes, désencombrement autour des tables, bancs, des sacs poubelles ont été enlevés, ceci afin de permettre à ceux qui le souhaite de passer un bon moment auprès des berges du gave.

Un merci à Philippe notre nouveau conseiller pour avoir mis en œuvre ce gros chantier.



### PLACE DE LA MAIRIE

Desherbage naturel, plantation, taillage buisson..... par nos conseillères.



Monument aux morts : plantations et entretien des alentours

il est prévu de restaurer le monument, faire repeindre les noms des combattants, et de faire repeindre la statue. (devis en attente en cours de mandat)

### ARRETE MUNICIPAL



**Un arrêté municipal de voirie portant l'interdiction de stationnement sur la place de la mairie TOUS LES JEUDIS DE 17h30 à 19h30 a été pris le 27 août 2020.**

## Tous les jeudis soir de 18 heures à 19 heures

**Rappel** : port du masque obligatoire pour les exposants et les clients  
application de la distanciation avec marquage au sol



**David** plats cuisinés à emporter  
sur commande

**Nicolas** le Maraîcher  
vente de légumes BIO de saison



**Anaïs**  
vente de fromages de brebis, et de chèvre.

**Joanny**

Stand Kits à cuisiner (cookies, risottos, cakes,  
cocktails...)

Epicerie insolite, box à thème et anniversaire, cadeaux  
personnalisés.



## JOURNEE CITOYENNE

### SAMEDI 10 OCTOBRE 2020

La journée citoyenne permet d'impliquer chacun dans une citoyenneté active, axée sur l'engagement et la responsabilité.

La commune d'Eysus lance sa 3ème rencontre afin de réaliser ensemble des ateliers qui contribuent au bien commun. (les inscriptions se font à la mairie dès à présent)

Les travaux prévus seront :

- station d'épuration, enlèvement des dépôts de déchets verts et mise en place du portail,
- nettoyage du l'Ourteau,
- divers travaux de peinture (terminer volets de la mairie, tables et bancs.....)
- tennis grillage à remettre.

## VIDE GRENIER

### SAMEDI 22 NOVEMBRE 2020

salle Béziat (pour tout renseignement d'inscription s'adresser à la mairie)

# HALTE AUX ACTES D INCIVILITES DANS LA COMMUNE

Depuis quelques mois nous constatons une recrudescence d'incivilités dans le village.

Il paraît anormal que les habitants, employé communal, élus découvrent toutes les semaines au niveau des containers à verre, du point relais, de la station d'épuration, des espaces verts communaux, aux abords de la salle béziat, proche des cours d'eau (gave d'Aspe et du l'ourteau) des détritrus, des sacs poubelles, des gravats, des déchets verts issus de la tonte et taillage d'arbres, du petit électroménager.....

Un dépôt de plainte est fait en gendarmerie quand le délit est important.

(certaines personnes indélicates ont été identifiées)

Des photos sont prises très régulièrement afin de constater des INCIVILITES.

En voici quelques-unes montrant l'importance du non respect de la nature.

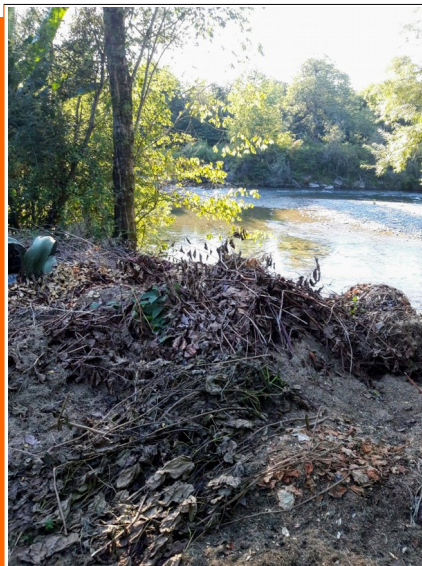




Le mot « **CIVISME** »

désigne le respect du citoyen envers les conventions et les règles de la collectivité dans laquelle il vit.

**La municipalité appelle à la responsabilité de TOUS, pour que cessent les dérives sur la voie publique et appelle néanmoins les habitants à de petits gestes citoyens.**



**Autour du Gave d'Aspe, du l'Ourtau et espaces verts communaux...**



### **BEZIAT**

**Effraction de la porte d'entrée de la salle  
Dégradation des tables de pique nique  
Dépôts de poches MacDo.....**

**Une étude de pose de caméras de surveillance est en cours afin de protéger les lieux trop souvent fréquentés tard la nuit.**



**La municipalité n'oublie pas de remercier les personnes qui prennent soin de leur devant d'habitation et des petits espaces communaux**

.....  
**MERCI**



**DECHETS VERTS, TONTE, HAIES, POTS DE PEINTURE, DECHETS ELECTRONIQUES, PLASTIQUES, ENCOMBRANTS, BRIQUETTES, ELECTROMENAGER...**

**Les déchetteries permet de recycler et valoriser nos déchets.**

## **Horaires ouverture des déchetteries oloronaises**

<u>Zone Lanneretonne</u>	<u>Soeix - Route des crêtes</u>
Lundi 13h30-17h30 Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9h30-17h30 Dimanche 9h30-12h30	Mercredi 14h-18h Samedi 9h-12h

## **Quelles solutions pour les déchets verts ?**

Le recyclage des déchets verts sur place constitue une solution pratique et écologique.

Les déchets verts **comme la paille**, les résidus de tonte ou les feuilles mortes peuvent servir tels quels de **paillage aux pieds des plantes**. Les branches et les résidus plus coriaces seront au préalable **passés au broyeur de végétaux**. Ils assurent ainsi une couverture du sol, le protégeant de la pousse des adventices et de l'évaporation de l'eau.



En se décomposant ces déchets organiques vont apporter des éléments fertilisants au sol ! Que du bonus !

Si vous avez des animaux domestiques ou que vos voisins en possèdent, vos déchets végétaux peuvent servir à les nourrir ou à être utilisés comme litière. Lapins, poules, cochons, chevaux, vaches, moutons seront ravis de vous aider à évacuer les herbes encore fraîches ou même vos épluchures issues de la cuisine.

Autre solution : **le compostage**. Il suffit de se munir d'un broyeur de végétaux pour réduire les branches, les brindilles et les feuilles coriaces en copeaux prêts à être ajoutés au compost. Ces déchets serviront à l'équilibre de celui-ci en apportant des éléments carbonés, alors que les déchets humides (tonte, herbes fraîches, épluchures, fruits...) feront leur contribution en éléments azotés.

Pensez aussi à recycler vos déchets humides directement en couche sur les planches inoccupées du potager ou aux pieds de vos végétaux d'ornement. Le processus de décomposition aura lieu sur place, boostant **la vie du sol** et ravissant **les micro-organismes qui le composent**. Si vous trouvez cela inesthétique, couvrez cette couche d'un paillage classique (paille, paille de lin, de chanvre etc...).

Enfin, vous pouvez utiliser certains déchets pour accueillir de petits animaux. Un tas de bois laissé au fond du jardin abritera de nombreux auxiliaires, tout comme de la paille placée dans un pot retourné ou que des fagots de brindilles liés ensembles **dans un hôtel à insectes**.



## TRAVAUX AU FRONTON

Novembre 2019



L'entreprise Dutter a refait toit et dessous de toit du fronton.



## NOEL 2019

A la fin de l'année 2019 nous avons fait appel aux habitants désireux de participer aux décorations de Noël dans le village. Ateliers découpe, peinture, décorations sapin pour centre du village étaient privilégiés.

Nous remercions Dominique et sa fille pour leur participation.



Vendredi 24 janvier 2020 a eu lieu la cérémonie des vœux suivis de la traditionnelle galette des rois. De nombreuses personnes étés présentes ce jour là. Mme Le Maire a présenté le bilan de l'année passée.



## REMISE DES DIPLOMES PSC1



L'association le BINET a organisé une journée pour les adhérents afin de passer le PSC1. La remise des diplômes a eu lieu le 11 janvier à la mairie d'Eysus.



La formation prévention et secours de niveau 1 est une formation d'une journée qui vous permettra d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, etc....



## REPAS DES AINES

Dimanche 8 mars 2020 plus de 50 convives de plus de 65 ans se sont retrouvées salle Béziat.

Le repas était préparé par la maison Cottet.  
Ce fût un véritable moment de convivialité et de camaraderie.

### INFORMATION du SMGOAO - Syndicat Mixte des Gaves Oloron Aspe Ossau affluents

#### GESTION DES RIVIERES

Les rivières sont une source de richesse évidente sur les plans environnementaux, touristiques et économiques mais aussi de risques majeurs liés aux inondations pour les territoires qu'elles traversent. Leur gestion constitue donc un enjeu important pour les riverains et les collectivités publiques.

#### LES RIVERAINS :

Sur les cours d'eau non domaniaux, le riverain est propriétaire de la berge et du fonds du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit.



A ce titre, les propriétaires riverains disposent d'un certain nombre de droits mais aussi de devoirs visant une gestion respectueuse du fonctionnement naturel du cours d'eau, à savoir :

#### Droits :

- o **Droit d'usage** de l'eau Ce droit est limité aux besoins domestiques du propriétaire (arrosage, abreuvement des animaux) à condition de respecter un débit minimum dans la rivière pour préserver la vie aquatique. Pour des besoins plus importants, une déclaration ou une autorisation auprès de la Police de l'Eau est nécessaire.
- o **Droit de pêche** Dans les cours d'eau et canaux non domaniaux, les propriétaires riverains ont, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau ou du canal, sous réserve de droits contraires établis par possession ou titres.
- o **Droit d'extraction de matériaux** Chaque riverain a le droit de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux et de respecter l'écosystème aquatique.

#### Devoirs :

- o **Entretien régulier des cours d'eau et protections des berges** Les propriétaires doivent entretenir le lit et les berges du cours d'eau conformément à l'article L215-14 du Code de l'Environnement : « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris, flottants ou non par élagage ou recepage de la végétation des rives ».



- o **Maintenir le débit réservé**

L'exercice du droit d'usage de l'eau ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement naturel des cours d'eau. Le débit réservé (débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces) doit être respecté.

- o **Permettre l'accès aux berges**

Le propriétaire riverain doit accorder un droit de passage aux agents en charge de la surveillance des ouvrages ou des travaux, aux agents assermentés et aux membres des associations de pêche avec lesquelles il y a un accord.

Sur sa propriété, le riverain est le premier acteur de l'entretien de la rivière et de la protection de ses biens.